

Département de la GIRONDE  
Arrondissement de LIBOURNE  
Canton de COUSTRAS  
Commune de  
SAINT MÉDARD DE GUIZIÈRES



République Française

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Réf. : 017/2023

Nombre de conseillers municipaux :

- > en exercice : 19
- > présents : 14
- > votants : 17

**OBJET :**

**CONCESSIONS CIMETIERE.**

Le vingt et un mars deux mille vingt-trois à 18h00, les membres du Conseil Municipal de SAINT MEDARD DE GUIZIERES, dûment convoqués le 14 mars 2023 en séance ordinaire, se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la Mairie, sous la Présidence de Madame Mireille CONTE JAUBERT, Maire.

**PRESENTS** : Mme Mireille CONTE JAUBERT, M. Stéphane CATALAN, Mme Stéphanie LE MERDY, M. Didier LANDRY, Mme Valérie JARRY, M. Gilles MAGARDEAU, M. Christian JAUBERT, M. Franck OBERG, Mme Florence PREVOT, M. Jean-Louis CHABROLLES, Marie-José TERRIEN, Mme Véronique GERARD, Mme Colette ALMODOVAR, M. Mickaël GODINEAU.

**ABSENTS** : Mme Aline MARIE VASSEUR, Mme Patricia VIAUD (procurator donnée à Mme Valérie JARRY), M. Serge FIMBAULT, M. Robert DELERIS (procurator donnée à Mme Marie-José TERRIEN), M. Pierre-Yves LE MERDY (procurator donnée à Mme Stéphanie LE MERDY).

Madame Stéphanie LE MERDY est désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire expose au conseil municipal que l'emplacement situé carré 5 n°10 a été proposé à la vente au prix de 7 500€, conformément à la délibération n°055-2020-1 du 02 décembre 2020.

Elle rappelle qu'il s'agit d'un monument en pierres de taille comprenant 6 cases et une petite chapelle centrale et que la concession mesure 5,40m sur 3m soit une superficie de 16.20m<sup>2</sup>.

Une personne propose d'acquérir cette concession et le monument au prix de 3 500€.

*Le conseil municipal après débat et à l'unanimité des membres présents et représentés : 17 Votes – 17 Pour :*

- Annule et remplace la délibération n° 055-2020-1 du 02 décembre 2020,
- Accepte la vente à 3 500€ (emplacement 1 377€ et monument 2 123€) de la concession située Carré 5 N°10,

Charge Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches

Certifié exécutoire,  
Déposé à la Sous-Préfecture de Libourne le  
Publié le  
A ST MEDARD DE GUIZIERES,  
Le Maire,  
Mireille Conte Jaubert

Fait et délibéré à Saint Médard de Guizière, les jour,  
mois et an ci-dessus indiqués.  
Pour copie conforme, le 27 mars 2023.

Le Maire,

Mireille Conte Jaubert